

PARIS : Nicole BELLOUBET et Jean-Michel BLANQUER au centre pénitentiaire de La Santé

Afin de promouvoir et d'organiser l'enseignement en prison, la convention du 19 janvier 1995 entre la direction de l'administration pénitentiaire et la direction générale de l'enseignement a créé une unité pédagogique régionale dans chacune des dix directions interrégionales des services pénitentiaires et a fixé les principes directeurs de l'enseignement en détention.\$



La troisième version de cette convention sera signée ce jour à

la Santé par Nicole Belloubet, garde des sceaux, ministre de la justice et Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse.

Renouvelée pour 5 ans, cette convention décrit les missions de l'enseignement en prison au plan national, régional et local, et précise les modalités du partenariat entre l'administration pénitentiaire et l'éducation nationale ainsi que les conditions matérielles d'enseignement et la gestion des moyens humains.

(Maîtrise du français et des compétences de base pour toutes les personnes détenues illettrées, allophones ou sans diplôme; inscription de l'enseignement dans un parcours d'insertion, dans l'objectif d'améliorer l'employabilité des personnes détenues et de favoriser leur réinsertion ; développement de l'enseignement numérique et acquisition chez les personnes détenues des compétences numériques élémentaires ; prise en charge prioritaire des mineurs et des jeunes majeurs ; prévention de la radicalisation violente)

A la suite de cette signature sera inaugurée la Bibliothèque Robert Badinter, en sa présence.